

Le Département des Yvelines et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) s'engagent pour le **développement de la pratique parasportive** des personnes en situation de handicap sur le territoire avec "**Club inclusif**".

Club inclusif est un **programme de sensibilisation à l'accueil de personnes en situation de handicap**.

Il s'adresse aux dirigeants et aux encadrants des clubs afin de leur donner les clefs pour répondre aux sollicitations des pratiquants en situation de handicap.

Il est accessible, opérationnel et en phase avec les attentes d'aujourd'hui.

Ce programme est gratuit, financé en totalité par le Département des Yvelines, et le CPSF.

Pour bien comprendre ce qu'est le programme club inclusif, nous vous invitons à consulter :

- Le site dédié au programme : <https://club-inclusif.fr/clubs/>
- Une plaquette de [présentation détaillée](#)
- Un témoignage en [vidéo](#)

Nous vous proposons de transmettre les informations ci-dessus à vos clubs pour qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, se préinscrire [via ce formulaire \(cliquez ici\)](#) à la première session du programme « Club inclusif », qui est proposée à partir du 1er octobre 2024, à Plaisir (voir le programme ci-joint).

Date limite d'inscription : 19 juillet. Nous confirmerons début septembre la bonne prise en compte de leur inscription.

Construisons ensemble l'héritage des Jeux de Paris 2024 !

Sportivement,

Stéphanie DURAND

Chargée de projets parasport, sport santé et autonomie

Service Sport

Direction Culture, Tourisme et Sport

Direction Générale Adjointe Développement et Aménagement Durable

Tél. : 07 60 78 58 40

sdurand@yvelines.fr